



## EDITO

### A QUI LE TOUR ?

**Après le Canada, le Mexique, la Chine, c'est au tour de l'Union européenne de s'attirer les foudres douanières du Président des Etats-Unis. Durant sa campagne électorale, il avait prévenu qu'il sanctionnerait les pays avec lesquels l'économie américaine enregistre des déficits chroniques. Ce sont tous les partenaires commerciaux de Washington qui sont exposés aux menaces tarifaires brandies et parfois appliquées par le locataire de la Maison-Blanche, suscitant au passage une incompréhension générale non seulement des règles en vigueur du commerce mondial, mais, surtout, des relations commerciales entre les Etats-Unis et leurs supposés alliés. A bien y regarder, les alliances n'ont d'autre caractéristique que d'être éphémères, évoluant au gré des intérêts américains.**

## Naïveté et pagaille commerciales

La lisibilité du commerce mondial semble se brouiller. Il y eut d'abord les annonces de taxes de 25% sur les importations canadiennes et mexicaines, avant que leur application ne soit repoussée de quelques semaines. Puis ce fut au tour de Pékin, qui s'est vu infliger, en février, une taxe additionnelle de 10% sur ses exportations vers les Etats-Unis. La réplique ne s'est pas fait attendre, puisque la Chine a augmenté ses propres droits de douane (15%), sur notamment les importations de GNL en provenance des Etats-Unis. Et c'est maintenant l'UE qui est prise dans la tourmente tarifaire, avec des droits alourdis et fixés à 25%. A ce stade, on ignore quels seront les produits qui seront concernés, mais les secteurs se préparent à encaisser cet alourdissement de frais de douane, à commencer par la viticulture et les produits laitiers, pendant que Bruxelles étudie les modalités d'une contre-offensive.

Pour celles et ceux qui pensaient que les relations entre les Etats-Unis et l'Union européenne étaient fondées sur l'équilibre, la réciprocité et l'harmonie, il va falloir réexaminer les convictions. Car depuis fort longtemps, en gros depuis les années 1970, les Etats-Unis ont toujours veillé à contenir les assauts de la concurrence, qu'ils proviennent du Japon, ou bien de l'Union européenne, deux zones perçues certes comme des alliés, mais aussi source de menaces économiques à l'époque. La couverture douanière s'est élargie, surtout depuis que l'économie américaine flirte avec ou dépasse le seuil des 1 000 milliards de dollars de déficit commercial.

Notons que, en tête de liste, le Mexique, dont les échanges avec les Etats-Unis représentent en moyenne plus de 20% de leur PIB, et le Canada (16%), sont les deux pays qui ont été alpagués les premiers, leurs excédents commerciaux bilatéraux avec leur grand voisin se situant respectivement entre - 60 et - 160 milliards de dollars (données : US Census Bureau). La Chine quant à elle, qui dégage un excédent bilatéral de près de - 300 milliards de dollars, est lourdement sanctionnée bien que ses échanges avec les Etats-Unis ne représentent qu'un modeste 3% du PIB national.

Quant à l'UE, il est exact de dire que les Etats-Unis constituent leur premier partenaire commercial, avec des pays dont les exportations Outre-Atlantique affichent une part élevée dans leur PIB national (Irlande, Allemagne, Autriche, Suède, Italie, France). La pagaille commerciale instaurée par les Etats-Unis sera-t-elle pour autant préjudiciable pour l'UE et pour les Etats membres ? La réaction des pays les plus exposés pourra être de trois ordres. D'abord le degré de substituabilité des produits. Un produit comme le cognac est difficilement substituable par exemple.

---

## EDITORIAL (SUITE)

### La défense des intérêts américains : une vieille histoire

---

Ensuite, les exportateurs européens peuvent rogner sur leur marge à l'exportation pour atténuer voire compenser la hausse des droits de douane. Enfin, un accroissement des exportations de l'UE vers d'autres pays compenserait potentiellement la perte imputable aux droits de douane infligés par Trump. Cela peut se concevoir si l'on retient la proposition avancée par Enrico Letta dans son Rapport sur la compétitivité européenne, à savoir approfondir le marché unique. Il suffirait en effet d'augmenter de +0,12% les échanges intra-européens pour compenser la perte de 1% des exportations vers les Etats-Unis. D'où l'enjeu de l'élargissement de l'UE dans les années à venir à 9 pays candidats, mais aussi des accords commerciaux bilatéraux, dont on sait qu'ils sont contestés dans leur partie agricole (Mercosur en premier lieu).

Ce qui se joue depuis le retour de Donald Trump aux affaires n'est en réalité pas particulièrement nouveau. Qu'on se souvienne du contentieux commercial autour de l'agriculture et de la PAC, durant les années 1980, qui conduisit à déclencher le cycle d'Uruguay (1986-1994) au GATT. Les Etats-Unis n'ont en effet jamais vraiment toléré la PAC et les succès agricoles accumulés par l'UE, celle-ci leur ravissant la place de premier exportateur mondial de produits agricoles et alimentaires quelques années plus tard. Ce n'est qu'un exemple parmi d'autres. Il serait également possible de repérer les périodes durant lesquelles le Trésor et la FED ont manipulé la parité du dollar pour stimuler leurs exportations et affaiblir la compétitivité de leurs concurrents.

### Conflictualité élargie

---

Une mise en perspective historique de la législation commerciale américaine montre que l'Etat fédéral dispose d'un arsenal de sanctions (droits de douane, quotas d'importations) visant à rééquilibrer les flux commerciaux avec les « partenaires » des Etats-Unis. Il suffit de se pencher sur ce fameux Trade Act de 1974, dans lequel il est dit, dans son Titre I, Section 122, que le Président peut proclamer, pour une durée de 150 jours, une hausse des droits de douane (15% *ad valorem*), imposer des quotas, ou combiner les deux instruments, dans la mesure où le déficit commercial serait trop important. Nul doute que l'Administration Trump exploite ce texte avec une certaine délectation, comme elle a pu le faire lors du mandat précédent, avec l'usage de la Section 232 du *Trade Expansion Act* de 1962, au moment de la guerre commerciale avec Pékin sur l'acier et l'aluminium.

On aura beau jeu, et sans doute par paresse intellectuelle, de stigmatiser la politique commerciale de Donald Trump et de son Administration républicaine. Ce n'est guère une question de républicains et de démocrates, qui, pour l'essentiel, se rejoignent sur ce thème. Ce qu'il faut au contraire retenir, c'est que la suprématie économique américaine ne peut être contestée, que les intérêts américains ne peuvent être en aucune façon menacés. L'ère de la conflictualité commerciale est ouverte, et elle structure les relations internationales. Va-t-elle s'étendre à d'autres types de conflits ? Car nous n'avons encore rien vu. Il se dit que Trump prépare une guerre monétaire. Et ensuite ?

Les promesses d'un monde meilleur autrefois avancées, se dissolvent bel et bien sous nos yeux.



**Thierry Pouch**

[thierry.pouch@apca.chambagri.fr](mailto:thierry.pouch@apca.chambagri.fr)

## SOMMAIRE

- Echanges agricoles entre l'Ukraine et l'Union européenne : de nouveaux ajustements à prévoir
- Impact des nouvelles mesures tarifaires américaines sur le commerce agricole UE-USA en 2025
- L'actualité de la « relique barbare »

## ECHANGES AGRICOLES ENTRE L'UKRAINE ET L'UNION EUROPEENNE : DE NOUVEAUX AJUSTEMENTS À PRÉVOIR

Comme nous l'avons déjà évoqué dans ces colonnes (cf. [Lettre économique de septembre 2024](#)), l'Union européenne a mis en place en juin dernier des mesures de sauvegarde, intitulées également « freins d'urgence », pour contrôler les importations en provenance d'Ukraine de plusieurs matières premières agricoles. Ces mesures avaient pour objectif de répondre à la forte augmentation des échanges depuis le début de la guerre et qui avait perturbé les marchés de l'UE. Comme le montre l'historique des échanges, ce dispositif a effectivement permis de freiner les importations européennes de certaines matières premières ukrainiennes mais il n'a pas été efficace pour maîtriser les flux d'œufs. Ces mesures de sauvegarde prennent fin le 5 juin prochain, et l'étape suivante sera d'imaginer de nouvelles mesures, plus durables : il devrait être question de quotas d'importation et d'alignement progressif des normes de production sur les standards européens pour franchir un nouveau palier de rapprochement avec l'Ukraine.

### Point d'étape sur les freins d'urgence

Pour rappel, l'UE a mis en place une gestion particulière des importations en provenance d'Ukraine pour sept matières agricoles, afin de protéger le marché européen des perturbations provoquées par un net accroissement des flux ukrainiens : au-delà d'un certain volume d'importation, un « frein d'urgence » est actionné et les matières premières sont alors soumises à des taxes sur les importations dans le cadre d'un contingent tarifaire. Les freins d'urgence ont été actionnés pour cinq matières premières entre juin et août 2024. Il semble intéressant de mesurer si ce dispositif a été utile pour ralentir les importations en provenance d'Ukraine.

### Evolution des importations européennes en provenance d'Ukraine avant et après la mise en place des freins d'urgence

Matière première	Date d'activation du frein d'urgence	Importations européennes les 3 mois précédant l'activation du frein	Importations européennes les 3 mois suivant l'activité du frein	Evolution des importations entre ces deux périodes
Avoine	19/06/24	3 419 t	392 t	-89 %
Sucre	02/07/24	176 716 t	1 147 t	-99 %
Œufs	02/07/24	28 389 t	27 848 t	-2 %
Gruau	22/07/24	10 352 t	2 165 t	-79 %
Miel	21/08/24	22 405 t	4 224 t	-81 %

Source : Commission européenne

## ► ECHANGES AGRICOLES ENTRE L'UKRAINE ET L'UNION EUROPEENNE : DE NOUVEAUX AJUSTEMENTS A PREVOIR (SUITE)

Comme on peut le voir dans le tableau ci-dessus, le « frein d'urgence » a permis de ralentir nettement les importations d'avoine, de sucre, de gruau et de miel. Certains pays, comme la Roumanie et la Bulgarie, ont cependant alerté les autorités sur les importations de miel qui se poursuivent même avec des taxes de 17,3%, car les prix ukrainiens restent significativement plus faibles que les prix européens.

La seule exception notable dans ce dispositif concerne les œufs et les ovoproduits avec des importations qui restent soutenues, et qui n'ont quasiment pas diminué après l'activation du frein d'urgence : malgré les taxes sur les importations, les œufs ukrainiens restent compétitifs. Une des explications de cette compétitivité réside sans doute dans la différence de normes de production en termes de bien-être animal et d'alimentation. Cela prouve que l'application d'une taxe douanière supplémentaire, dont on parle beaucoup depuis le mois de janvier, peut être contournée de différents manières, et notamment par le biais d'un différentiel de coûts de production très favorable aux exportateurs.

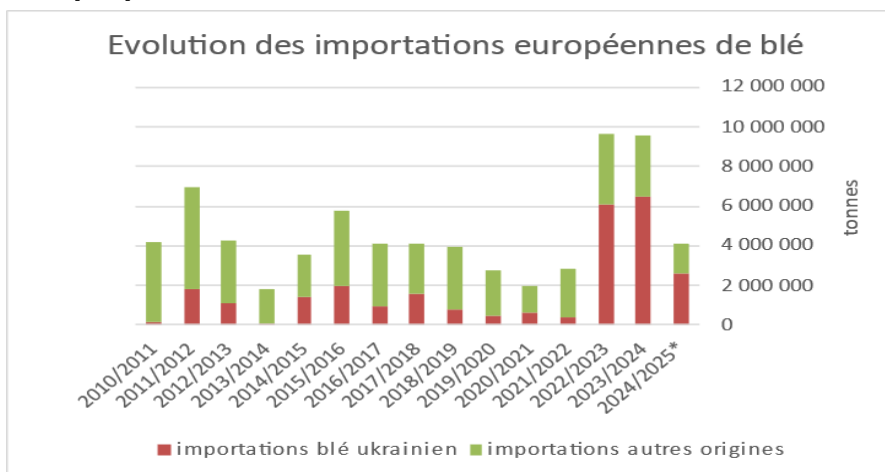
Les importations de viande de volaille ont diminué de 28% entre la période février/juin et la période juillet/décembre, le principal exportateur ukrainien ayant réorienté une partie de ses ventes vers d'autres marchés. Le volume total des importations de l'année 2024 se situe juste en dessous du seuil de déclenchement du frein d'urgence et les importations se poursuivent sans taxes.

En ce qui concerne le maïs, les importations européennes en provenance d'Ukraine ont diminué de 30% entre le 1er semestre et le 2ème semestre 2024, avec un ralentissement lié à la saisonnalité de la production. En revanche, les importations ont augmenté de plus de 800 000 t entre le 2ème semestre 2023 et la même période de 2024. On s'explique assez mal l'origine de ce surcroît d'importations de maïs sur cette période.

Le déclenchement de la guerre en Ukraine a fortement perturbé plusieurs chaînes d'approvisionnement et de nombreux marchés. Certaines matières premières, comme le blé ou l'huile de tournesol, ne sont pas concernées par des mesures de sauvegarde. Pour autant, la situation de ces marchés reste atypique par rapport aux échanges que l'Ukraine et l'Union européenne entretenaient avant la guerre.

D'autres matières premières font l'objet d'une surveillance

**Graphique 1**



Source : Commission européenne, 2024/2025 \* : de juillet à novembre 4

---

## ►► ECHANGES AGRICOLES ENTRE L'UKRAINE ET L'UNION EUROPEENNE : DE NOUVEAUX AJUSTEMENTS A PREVOIR (SUITE)

En effet, les importations européennes de blé ont fortement augmenté durant les campagnes 2022-2023 et 2023-2024, dépassant les 9 millions de tonnes pour la première fois depuis vingt ans. Cette augmentation des importations a débuté au moins de juin 2022, lorsque les Européens ont décidé de libéraliser les échanges avec l'Ukraine pour les matières premières agricoles, en mesure de soutien au pays. Ces importations ukrainiennes sont venues s'ajouter aux importations existantes, et elles ne sont pas venues en substitution d'autres origines. Sur la campagne en cours, les importations cumulées entre juillet et décembre, en provenance d'Ukraine, se sont élevées à 2,93 Mt, soit un niveau intermédiaire entre ceux des deux campagnes précédentes. S'il n'a pas été question de frein d'urgence sur cette matière première, les autorités européennes disent surveiller avec attention les flux d'échanges sur cette matière première.

Le cas du marché du tournesol est encore différent. Au début de la guerre, dès que les expéditions ukrainiennes ont pu reprendre par la route, et avant même les décisions européennes sur les importations agricoles, les Ukrainiens ont exporté du tournesol. Ces exportations se sont d'abord faites principalement sous forme de graines, de manière inhabituelle, avec une montée en puissance progressive des exportations d'huile en lien la reprise des activités de trituration en Ukraine. Les exportations d'huile n'ont cessé de progresser depuis : les importations européennes ont augmenté de plus de 65% entre les campagnes 2022-2023 et 2023-2024. Ce mouvement s'atténuera sans doute de lui-même avec une production ukrainienne de tournesol qui a enregistré une baisse de plus de 20% à l'automne dernier. Les dernières données européennes disponibles montrent un retrait des importations de 20% sur la période juillet-mars par rapport à la campagne précédente.

Les textes actuellement en vigueur régissant les échanges entre l'UE et l'Ukraine sont valables jusqu'en juin prochain. Les autorités européennes réfléchissent à une suite à donner aux différentes mesures prises depuis le déclenchement de la guerre. L'objectif serait d'offrir plus de lisibilité aux différents opérateurs, en adoptant des mesures valables sur du plus long terme. Le deuxième objectif recherché est de profiter de cette réflexion pour œuvrer au rapprochement entre l'UE et l'Ukraine, en adaptant l'Accord d'association qui était en vigueur avant la guerre. Il serait notamment question de revoir les quotas et les taxes sur les importations, en prévoyant un alignement progressif des normes de production ukrainiennes sur les standards européens. Il reste moins de trois mois aux autorités européennes et ukrainiennes pour établir les nouvelles règles d'échanges et trouver des solutions pour limiter les impacts négatifs des importations ukrainiennes sur le marché européen et particulièrement sur les marchés des pays frontaliers de l'Ukraine.

### Quel devenir des échanges agricoles entre l'Ukraine et l'UE ?

---



**Clarisse Bonhomme**

[clarisse.bonhomme@apca.chambagri.fr](mailto:clarisse.bonhomme@apca.chambagri.fr)



**En février 2025, le président américain Donald Trump a annoncé une augmentation de 25 % des droits de douane sur les produits importés de l'Union européenne, une décision motivée par le déficit commercial croissant des États-Unis vis-à-vis du Vieux Continent. Historiquement, le marché américain constitue un débouché majeur pour les exportations agricoles européennes, notamment les vins, spiritueux, fromages et l'huile d'olive. Depuis la guerre commerciale de 2019, marquée par l'imposition de surtaxes américaines sur des produits européens, les échanges avaient progressivement repris entre 2021 et 2023 grâce à une suspension temporaire de ces mesures. Toutefois, cette nouvelle hausse tarifaire en 2025 risque de compromettre ces avancées et de raviver les tensions commerciales entre les deux blocs.**

Le commerce entre les États-Unis et l'UE est marqué par un déséquilibre croissant, que Washington attribue à des pratiques commerciales déloyales, notamment en raison des normes sanitaires exigeantes de l'UE, souvent perçues comme des barrières non tarifaires. Pourtant, la plupart des économistes s'accorderaient à dire que ce déséquilibre résulte avant tout d'un niveau de consommation supérieur à l'épargne aux États-Unis.

### Le déficit commercial américain avec l'UE a triplé en vingt ans

Selon Eurostat, le déficit commercial américain avec l'UE a triplé en vingt ans, passant de 64,8 milliards d'euros en 2002 à 198,2 milliards d'euros en 2024. Rien qu'en 2023-2024, il s'est creusé de 13 %, avec une baisse des importations européennes de 4 % et une augmentation des exportations européennes de 6 %, atteignant respectivement 333,8 milliards et 531,6 milliards d'euros. Les principaux secteurs contribuant à ce déséquilibre incluent les produits pharmaceutiques, les véhicules automobiles et les machines industrielles.

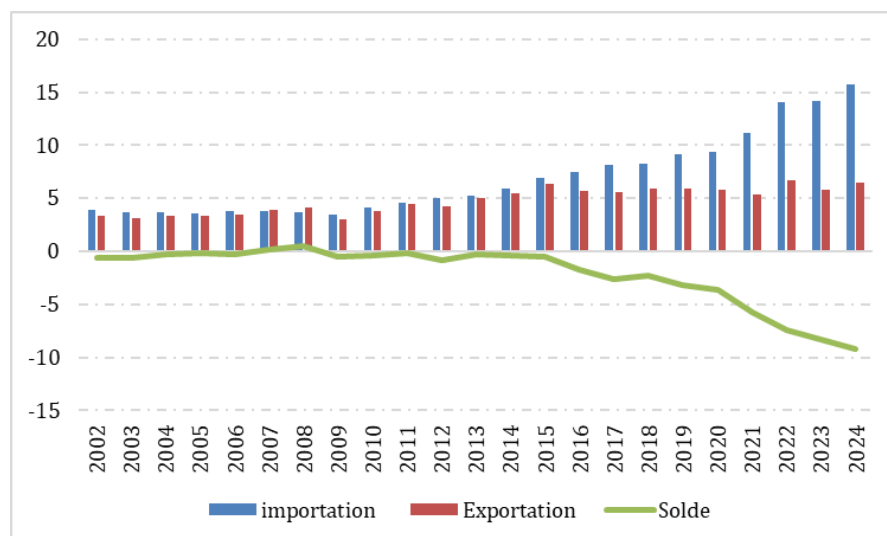
Par ailleurs, le déficit agricole américain vis-à-vis de l'Europe s'est considérablement creusé, passant de 0,5 milliard à 9,2 milliards d'euros entre 2002 et 2024, soit une multiplication par 16 (graphique 1). Il ne faut pas oublier que l'UE a ravi aux États-Unis la place de premier exportateur mondial de produits agricoles et alimentaires à partir de 2010. Pour mémoire, la part des États-Unis dans les exportations mondiales de produits agricoles et alimentaires était en 1980 de 17%, et elle est tombée en 2023 à 9%. Le déficit commercial agroalimentaire bilatéral enregistré avec l'UE a contribué à ce recul des États-Unis sur l'échiquier mondial.

En février 2025, le Président Donald Trump a annoncé une augmentation de 25 % des droits de douane sur les produits européens, après avoir annoncé des mesures similaires contre les importations canadiennes, mexicaines et chinoises. Contrairement aux surtaxes de 2019, qui visaient principalement la France et certains produits spécifiques, cette nouvelle hausse s'applique à l'ensemble des États membres de l'UE. Le Président américain a justifié ces mesures en invoquant un déficit commercial avec l'Europe de 300 milliards de dollars, un chiffre largement exagéré selon la Commission européenne, qui l'estime plutôt à environ 198,2 milliards d'euros, comme mentionné précédemment<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> [Eurostat](#)

## ▶▶ IMPACT DES NOUVELLES MESURES TARIFAIRES AMÉRICAINES SUR LE COMMERCE AGRICOLE UE-USA EN 2025 (SUITE)

**Graphique 1 : Solde agroalimentaire des USA vis-à-vis de l'Europe (en Mrds d'euros) – Source : Eurostat**



En 2019, la guerre commerciale avait déjà affecté 119 produits agricoles !

Les produits agricoles risquent fort d'être affectés. Pour rappel, les États-Unis représentent un marché stratégique pour les exportations agricoles européennes, en particulier les vins, spiritueux, fromages et huile d'olive, qui constituent souvent des leviers de négociation et de pression dans les discussions commerciales. La guerre commerciale de 2019, qui s'inscrivait dans un long différend sur les subventions entre Airbus et Boeing, avait déjà affecté 119 produits agricoles, du vin français aux fromages italiens en passant par le whisky écossais. Après une reprise progressive des échanges entre 2021 et 2023, grâce à la suspension temporaire des surtaxes, la nouvelle décision de 2025 risque d'anéantir ces avancées<sup>2</sup>.

## LES NOUVELLES TAXES AMÉRICAINES MENACENT LA COMPÉTITIVITÉ DES PRODUITS AGRICOLES EUROPÉENS

Droits de douane agricoles : l'UE applique des tarifs supérieurs de 4,4 %

Les nouvelles taxes de 25 % imposées par les États-Unis ciblent spécifiquement les produits agroalimentaires européens qui contribuent à l'excédent commercial de l'UE. Actuellement, les droits de douane agricoles appliqués par l'UE s'élèvent en moyenne à 8,4 %, contre 4 % pour les États-Unis (graphique 2). L'écart se réduit toutefois lorsque l'on considère les droits de douane moyens pondérés sur l'ensemble des produits : en 2023, l'Union européenne appliquait un taux moyen de 2,7 %, contre 2,2 % pour les États-Unis<sup>3</sup>.

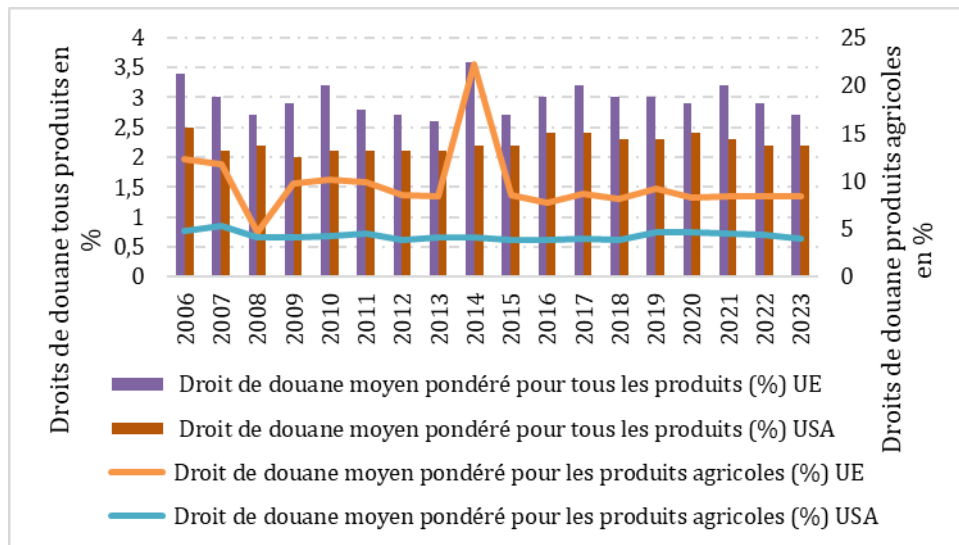
Une hausse de 25 points de pourcentage porterait ces droits moyens à 27,2 %, un niveau bien éloigné du principe de stricte réciprocité défendu par Donald Trump.

<sup>2</sup> [Hard Landing for Some: US Trade Tariffs on EU Agricultural Products](#)

<sup>3</sup> Il est essentiel d'interpréter les droits de douane publiés par l'OMC avec prudence, car leur pondération repose sur les échanges effectifs, ce qui peut entraîner un biais à la baisse : les produits soumis à des droits de douane élevés sont souvent moins importés, réduisant ainsi leur poids dans la moyenne pondérée. Pour corriger ce biais, le CEPII utilise une méthodologie dite des « groupes de référence », qui permet une évaluation plus précise des protections commerciales. Selon cette approche, les droits de douane appliqués par les États-Unis étaient estimés à 2,57 % en 2022, contre 2,2 % selon la moyenne pondérée traditionnelle

## ► IMPACT DES NOUVELLES MESURES TARIFAIRES AMÉRICAINES SUR LE COMMERCE AGRICOLE UE-USA EN 2025 (SUITE)

**Graphique 2 : comparaison des droits de douane pondérés entre les USA et l'UE (en %)**



Source : OMC

L'augmentation des tarifs risque de réduire la compétitivité des produits européens aux États-Unis, au profit des producteurs locaux et d'autres exportateurs internationaux, notamment australiens et en Sud-américains. Les produits agricoles susceptibles d'être les plus touchés :

- **Vins et spiritueux** : La France est particulièrement exposée, les États-Unis absorbant environ 18 % des exportations de vin français en valeur. En 2023, la France a exporté pour 4,7 milliards d'€ de vins et spiritueux vers les USA. L'Italie et l'Espagne seront également touchées, leurs exportations de vin vers les États-Unis atteignant respectivement 2,1 milliards d'€ et 310 millions d'€ en 2023 ;
- **Produits laitiers et fromages** : L'Italie subira d'importantes pertes sur ses fromages à pâte dure (Parmesan, Pecorino), tout comme la France avec des produits comme le Roquefort et le Brie. L'Irlande, qui expédiait 35 000 tonnes de beurre et de fromage aux États-Unis en 2018, verra également ses exportations affectées ;
- **Huile d'olive et olives de table** : L'Espagne, premier exportateur mondial d'huile d'olive, exportait en 2023 près de 640 millions d'€ d'huile d'olive vers les États-Unis, soit 11 % de sa production. Ces produits seront durement frappés par la hausse tarifaire ;
- **Spiritueux britanniques et irlandais** : Le whisky écossais et le whisky irlandais sont également menacés. Le whisky écossais représentait 20 à 25 % du débouché mondial des États-Unis, tandis que les exportations de whisky irlandais vers les USA ont franchi le milliard € en 2022.

## L'UNION EUROPÉENNE RENFORCE SA STRATÉGIE COMMERCIALE FACE AUX BARRIÈRES TARIFAIRES AMÉRICAINES

**L'UE prête à taxer jusqu'à 26 Mds € de produits américains !**

Face aux nouvelles barrières tarifaires américaines, l'UE prépare une riposte stratégique en ciblant des produits phares des États-Unis, notamment le bourbon, les produits agricoles transformés et certaines industries manufacturières. La Présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, a affirmé que la réaction européenne serait « forte mais proportionnée ». L'UE s'apprête à taxer jusqu'à 26 milliards d'€ de produits américains à partir du mois d'avril.





Contrairement à la guerre commerciale de 2019, l'Europe s'est dotée d'une panoplie d'outils de défense commerciale. Le règlement anti-coercition de 2023, par exemple, vise à contrer les pressions économiques exercées par des pays tiers pour influencer les décisions politiques de l'UE. De plus, le règlement d'application de 2014, révisé en 2021, renforce les instruments de défense commerciale de l'Union, permettant une réponse plus agile et efficace aux défis actuels.

De plus, au cours des dernières années, l'UE a activement œuvré pour diversifier ses partenariats commerciaux afin de réduire sa dépendance au marché américain. Des accords de libre-échange ont été conclus avec des partenaires stratégiques tels que le Japon, la nouvelle Zélande et le Chili, facilitant ainsi l'accès des exportateurs européens à ces marchés. Parallèlement, des négociations sont en cours avec l'Inde pour renforcer les relations commerciales. Il est également envisagé de réactiver les négociations avec la Malaisie et la Thaïlande. L'UE s'efforce également de finaliser l'accord avec le Mercosur, malgré les préoccupations exprimées par certains États membres concernant les normes environnementales et sanitaires. En outre, l'UE explore des opportunités pour renforcer les échanges avec le continent africain, offrant ainsi de nouvelles perspectives aux exportateurs européens.

### **GUERRE COMMERCIALE : QUELLE(S) CONSÉQUENCE(S) POUR L'ÉCONOMIE MONDIALE ?**

**D'ici 2035, le PIB pourrait baisser de 0,5 % à 0,7 %**

---

Selon une étude du CEPII, les tensions commerciales actuelles pourraient freiner la croissance mondiale d'ici à 2035. Le Canada pourrait voir son PIB diminuer de 3 % à 3,5 %, le Mexique jusqu'à 9,5 %, tandis que l'Europe subirait des impacts variables selon les secteurs. En France, le PIB pourrait baisser de 0,5 % à 0,7 %, et en Allemagne de 1,2 % à 1,3 %, notamment en raison de la vulnérabilité du secteur automobile. Toutefois, une réponse européenne entraînerait une perte supplémentaire limitée, estimée entre 0,1 % et 0,2 %. Dans le secteur agricole, la réduction des exportations européennes vers les États-Unis pourrait conduire à un rééquilibrage des flux commerciaux. Les viticulteurs français, italiens et espagnols seraient ainsi incités à explorer de nouveaux marchés en Asie et en Amérique latine.

La justification de la riposte européenne réside dans le fait que l'impact économique supplémentaire serait relativement faible, avec une perte additionnelle estimée entre 0,1 % et 0,2 % du PIB. Cette faible incidence économique rend la riposte plus acceptable et soutenable pour l'UE, tout en permettant de défendre ses intérêts commerciaux et de montrer sa détermination face aux tensions commerciales.

L'annonce de la hausse des droits de douane par l'administration Trump marque un tournant dans les relations commerciales UE-USA en 2025. Bien que visant à réduire le déficit commercial américain, cette mesure risque de raviver une guerre commerciale aux conséquences économiques lourdes et imprévisibles. L'UE devra stratégiquement adapter sa réponse en diversifiant ses marchés et en renforçant ses alliances commerciales. Elle pourrait aussi augmenter ses échanges intra-communautaires.

## ▶▶ GUERRE COMMERCIALE : QUELLE(S) CONSÉQUENCE (S) POUR L'ÉCONOMIE MONDIALE ?

La stabilité des relations transatlantiques demeure essentielle pour préserver un commerce agricole prospère et bénéfique pour les deux partenaires. L'avenir du commerce transatlantique dépendra de la capacité des parties à négocier un compromis (serait-ce au point de relancer les négociations commerciales transatlantiques, gelées depuis 2017 ?). La guerre commerciale de 2019 a démontré que les barrières tarifaires nuisent aux deux parties, et les États-Unis risquent eux aussi de souffrir de hausses de prix sur les produits européens prisés par leurs consommateurs. Sur ce dernier point, tout dépendra d'une part de l'existence de substituts intérieurs aux produits importés, et, d'autre part, de la capacité monétaire des ménages américains à absorber ces hausses de prix. Une hausse des prix intérieurs aux États-Unis qui risquent de surcroît d'être nourrie par une dépréciation du dollar vis-à-vis de l'euro. En effet, la politique commerciale annoncée par Donald Trump semble faire reculer la parité du billet vert, ce qui va avoir pour conséquence de renchérir le coût des importations américaines. Une spirale infernale vient de s'enclencher. A suivre.



**Zeineb Cherif**

zeineb.cherif@apca.chambagri.fr



## L'ACTUALITÉ DE LA « RELIQUE BARBARE »

### Hausse ininterrompue depuis 2020

Tel était le qualificatif que le grand économiste britannique John Maynard Keynes (1883-1946) avait attribué au métal jaune, estimant que, vu sous l'angle de l'étalon-or, cela ne correspondait plus aux défis du monde moderne. Et pourtant, à intervalles réguliers, l'or se rappelle à notre bon souvenir, et figure encore au rang de valeur refuge pour des individus en mal de sécurité de leur épargne ou de leurs placements. Depuis 2020, le cours de l'or suit une tendance haussière. Dans la guerre commerciale qui opposa en 2018 Pékin et Washington, les soubresauts de l'once d'or (31,10 grammes) étaient passés inaperçus. En ciblant plusieurs zones géographiques, les décisions de Donald Trump visant à alourdir les tarifs douaniers sur les produits importés du Canada, du Mexique, de Chine, d'Union européenne (27 États membres), la tension commerciale change d'envergure, d'autant plus que chacun des pays attaqués se prépare à riposter, en ciblant notamment les produits agricoles américains. C'est donc bien une guerre commerciale qui s'installe, au point, selon plusieurs observateurs, que c'est toute l'organisation de l'économie mondiale qui en sortirait chamboulée. Nul n'a donc de certitude relative aux impacts de cette guerre commerciale, tant sur les échanges que sur la croissance économique des pays. La période n'est guère propice aux exercices d'anticipation. Les récentes turbulences que les marchés financiers ont connues, constituent l'une des manifestations des inquiétudes des acteurs financiers.

## Blé, maïs, soja ont dévissé

---

Le dévissage du cours du blé, du maïs, suivi de celui du soja ces derniers jours, en forment une seconde, puisque le Mexique est un gros acheteur du grain jaune exporté par son voisin du Nord, et que la Chine importe du soja brésilien et américain. En quelques jours, le cours du blé a perdu 12%, celui du maïs 11, et le soja 5% à Chicago. Panique émotionnelle certes, mais les liquidations des positions par certains fonds d'investissements forment un indice sérieux qu'il se passe quelque chose.

Ces mouvements de marché ne sont pas de nature à rassurer les opérateurs et les épargnants. L'aversion pour le risque les conduit à opter pour une valeur refuge, l'or. Depuis 2020, son cours est soutenu, mais il oscillait entre 1 800 (parfois moins), et 2 100 dollars. Par la suite, le cours de l'once d'or n'a cessé de grimper, surtout à partir de l'automne 2022, comme pour signifier que la guerre en Ukraine s'installait dans la durée. Au premier trimestre 2024, le cours avait franchi largement les 2 100 dollars. En novembre de la même année, c'est-à-dire au moment de l'élection de Donald Trump à la présidence des Etats-Unis, la cotation se fixait à 2 700 dollars. Et puis, tout s'est accéléré depuis son entrée en fonction.

## Accélération de l'histoire

---

Les revirements de la politique douanière de Trump envers le Mexique et le Canada, les attaques verbales et tarifaires envers l'UE, l'entretien houleux entre le Président ukrainien et son homologue américain, les propos belliqueux d'Emmanuel Macron, autant de facteurs qui ont propulsé l'once d'or à des niveaux jamais atteints. Le 6 mars 2025, le cours a frôlé les 3 000 dollars (2 700 euros), pour se fixer à 2 911. Il se trouve de surcroît que l'Afrique du Sud, la Chine, la Russie et le Canada figurent parmi les plus gros producteurs d'or au monde.

Si les marchés affichent souvent une très forte volatilité, celui de l'or est beaucoup plus stable. Et l'or a cette vertu d'être une valeur refuge, qui peut se stocker, prendre de la valeur, et garantir à son détenteur, agent privé ou Etat (Banque Centrale), une épargne sûre et potentiellement négociable en cas de besoin. Le stock d'or mondial détenu par l'ensemble des Banques Centrales s'élevait en 2023 à 34 735 tonnes. Cinq pays détiennent 54% de ce stock d'or mondial : les Etats-Unis (8 100 tonnes), l'Allemagne (3 353), l'Italie (2 452), la France (2 437) et la Fédération de Russie (2 333).

Bien qu'elle soit un vieil héritage de la convertibilité des monnaies en or, la détention actuelle de stock de métal jaune, la demande croissante qui se porte sur lui, et l'envolée du cours qui en résulte, témoignent surtout de l'inquiétude profonde qui caractérise toutes les composantes des sociétés concernées, de près ou de loin, par la tournure prise par les relations internationales et par l'évocation du risque de guerre.



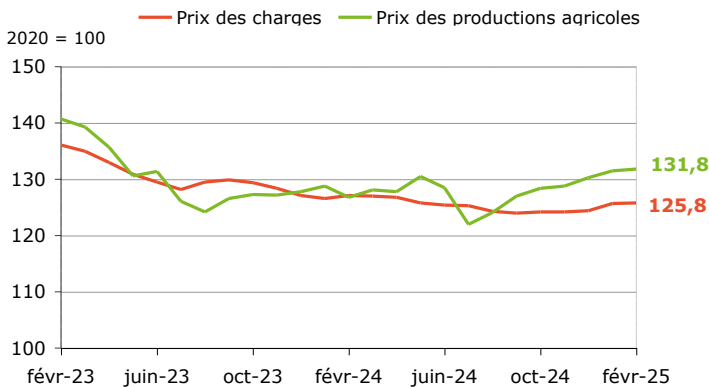
**Thierry Pouch**

[thierry.pouch@apca.chambagri.fr](mailto:thierry.pouch@apca.chambagri.fr)

## ► POINTS DE CONJONCTURE

Evolution (Source : INSEE)	Sur 1 mois	Sur 1 an	Sur 2 ans
Prix agricoles	0,2%	3,9%	-6,3%
Prix des charges	0,1%	-1,0%	-7,6%
Prix alimentaires	-0,1%	0,3%	3,9%
Inflation générale	0,0%	0,8%	3,8%

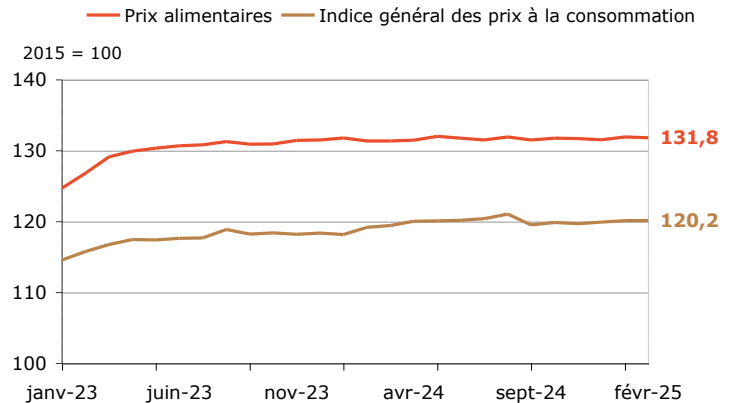
### Ciseau des prix



Chambres d'agriculture France

Source : INSEE

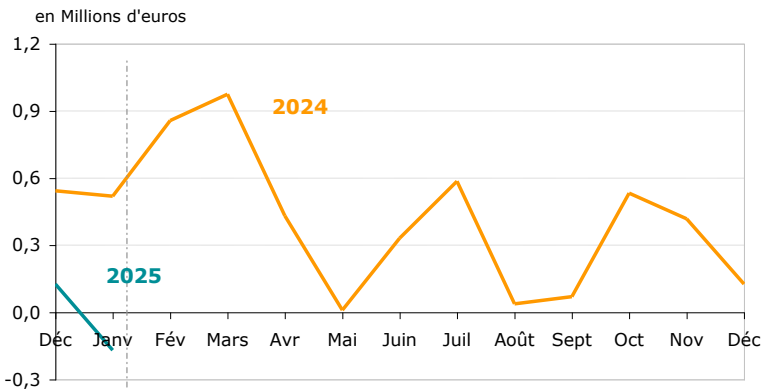
### Evolution des prix alimentaires



Chambres d'agriculture France

source : INSEE

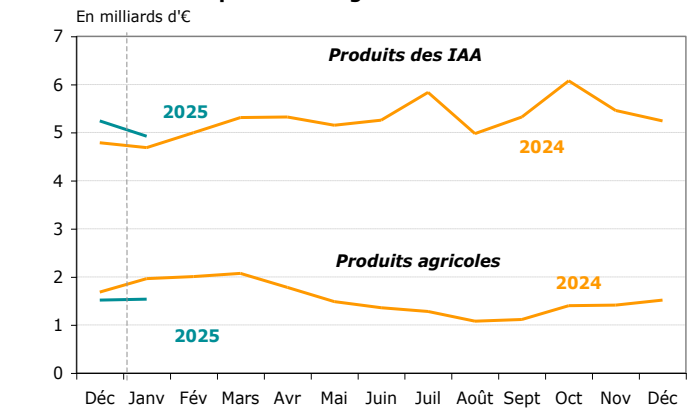
### Solde agroalimentaire



Chambres d'agriculture France

source : Douanes

### Exportations agroalimentaires



Chambres d'agriculture France

source : Douanes

Solde agroalimentaire (Mds)	Janvier	Cum 1 mois
2024	0,522	0,522
2025	-0,169	0,169

12

**Chambres d'agriculture France**  
9 avenue George V — 75008 Paris  
Tél : 01 53 57 11 40

**Directeur de la publication :**  
Thierry Pouch

**Mise en page :** Odile Martin-Lefèvre  
**Service Etudes économiques et prospective**

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

 **MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

 **CHAMBRES D'AGRICULTURE FRANCE**

[chambres-agriculture.fr](http://chambres-agriculture.fr)

